



# ACADÉMIE DE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## RÈGLEMENT

### Concours Académique de Technologie



TROISIÈME ÉDITION  
2024-2025

## ARTICLE 1 : PRÉSENTATION ET ORGANISATEURS

L'académie de la Réunion et **L'inspection pédagogique régionale des Sciences et Technologies Industrielles**, organisent à destination des collégiens et lycéens la troisième édition du « **Concours Académique de Technologie** ».

Partenaires : Région, Musée STELLA MATUTINA, ESIROI, IUT, Université de la Réunion, Sciences RÉUNION. Lycée Jean-Claude FRUTEAU.

## ARTICLE 2 : OBJECTIFS

L'objectif principal du concours est la valorisation de la voie technologique industrielle. Il entre dans le cadre du plan national de valorisation de la voie technologique, et en particulier pour la filière STI2D.

## ARTICLE 3 : PUBLIC VISÉ

Le concours s'adresse à **l'ensemble des collèges et lycées de l'île**.

**Les collèges seront associés à leur lycée de secteur, offrant STI2D ou pas. (si le nombre de collèges par lycée est disparate, un rééquilibrage sera effectué).**

Le concours se déroulera en trois étapes (avec des ajustements par rapport à l'année dernière) :

- **Étape 1 : une phase de sélection** des élèves qui représenteront les collèges. **Les trois meilleures équipes** de chaque collège seront sélectionnées.
- **Étape 2 : une phase qualificative** qui permettra de sélectionner **les trois meilleures équipes** par lycée. Les élèves de lycée intégreront les équipes de collèges à cette étape.
- **Étape 3 : une phase finale académique** réunissant **les trois meilleures équipes** de la phase qualificative pour chaque lycée

## ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ORGANISATION DES DIFFÉRENTES PHASES

Le concours se déroulera sur l'ensemble de l'année scolaire.

En début d'année scolaire :

- Le règlement est envoyé à l'ensemble des collèges et lycées de l'île, y compris le lien vers la page du concours sur le site académique de technologie.
- Tous les collèges souhaitant s'inscrire seront invités à remplir un formulaire en ligne.

**Avant chaque étape, un cahier des charges posant les attendus sera transmis aux référents.**

### **Étape 1 (phase de sélection – Collège uniquement) :**

- ➔ Cette phase se déroule dans les collèges. Ils devront répondre à un questionnaire en ligne chronométré. L'épreuve durera environ 40 minutes. Les 3 équipes ayant obtenu le maximum de points seront qualifiées. Le questionnaire sera envoyé aux référents collège fin septembre, début octobre.

Il sera possible, **dès cette phase, d'identifier les parents-accompagnateurs (collège et lycée).**

Le parent/responsable légal sélectionné **n'est pas obligatoirement** un des élèves de l'équipe (il peut être parent d'élève d'une autre classe, d'un autre niveau...).

**Les parents pourront assister à la phase qualificative au lycée et à la phase finale.**

- **Une équipe de collèges sera composée** de 3 élèves de cycle 4 : **équipe mixte** (filles et garçons), élèves de 4ème et/ou de 3ème.
- Le professeur de collège peut sélectionner autant d'équipes qu'il le souhaite. La contrainte sera alors matérielle : il faudra prévoir un ordinateur et un espace de travail par équipe.
- L'objectif sera de répondre à un questionnaire en ligne en un temps limité. Les compétences du brevet y seront traitées.
- Les professeurs-référents de lycée et collège seront identifiés à la fin de cette étape.

Ils devront alors planifier et définir leurs actions futures : **les professeurs-référents de collège devront prendre contact avec le professeur-référent du lycée pour lui indiquer le nombre d'équipes sélectionnées et voir les modalités d'organisation de la phase qualificative. Les listes des référents collège et lycée seront communiqués aux établissements scolaires avant le début de la phase de sélection.**

### Étape 2 (phase qualificative – Collège et Lycée) :

À cette étape, les élèves des lycées intégreront les équipes des collèges. **Le professeur de lycée devra, en amont, sélectionner les élèves de lycée qui intégreront les équipes de collèges.**

Les professeurs-référents (collège et lycée) prépareront cette phase ensemble. Le lycée devra accueillir les collèges du secteur.

La phase qualificative se fera donc **en présentiel dans le lycée de secteur.**

#### → **Une équipe sera alors composée de :**

- 3 élèves de cycle 4 (collège), équipe mixte (filles et garçons), élèves de 4ème et/ou de 3ème.
- 3 élèves du lycée de secteur : équipe mixte (filles et garçons), élèves de seconde (repérés lors de l'enseignement de SNT), élèves de première et terminale STI2D/SI.

*Exemple : Si 3 collèges sont associés à un lycée, il y aura donc 9 équipes de collèges. Il faudra donc que le professeur de lycée sélectionne 27 lycéens.*

- Les équipes qualifiées auront à réaliser **des défis** en lien avec les thématiques d'*Algorithmique et de Programmation*, de *Design/Modélisation*, des *Réseaux informatiques*.
- Des défis niveaux collège et lycée seront donnés.
- Les logiciels sont libres.

À la fin, **les deux meilleures équipes** seront sélectionnées.  
*Selon le nombre d'inscrits, le comité de pilotage se réserve le droit de qualifier une troisième équipe par lycée.*  
 Les lycées concernés seront avertis avant le début de la phase qualificative.

### Étape 3 (phase finale – Collège et Lycée) :

La phase finale réunira donc **les deux ou trois meilleures équipes de chaque lycée.**

- Les équipes auront, le jour de l'épreuve, à travailler sur une problématique donnée et différents défis. Ils devront apporter leur réponse à un besoin exprimé (amélioration d'un système existant), dans le respect des contraintes du cahier des charges.
- L'évaluation portera sur la solution apportée. Les compétences d'Algorithmique/Programmation, de Design/Modélisation, des Réseaux informatiques seront évaluées. Les équipes présenteront leur solution devant un jury.
- La finale et la valorisation se feront le jour même.

## ARTICLE 5 : PRIX SPÉCIAL DU JURY

**Un prix spécial sera décerné « HORS CONCOURS » lors de la phase finale.**

Ce prix récompensera un projet mené en classe de Technologie collège et/ou lycée. Un seul projet sera présenté par équipe finaliste. Les professeurs-référents de collège et lycée se concerteront pour sélectionner leur projet.

Le jour de la finale, une des personnes de l'équipe présentera le projet ; la maquette et/ou le prototype devront être fonctionnels. **L'inscription pour ce prix est libre.**

## ARTICLE 6 : CALENDRIER

<b>Début septembre 2024</b>	Lancement des inscriptions Envoi du règlement
<b>Lundi 30 septembre 2024</b>	Date limite des inscriptions
<b>Du 1er octobre au 10 novembre 2024</b>	<b>Phase de sélection</b> (questionnaire en ligne)  Attention, il faut tenir compte des 2 semaines de vacances du mois d'octobre (Vacances après 1ère période >> <b>samedi 12 octobre 2024 au lundi 28 octobre 2024</b> )  Préparation de la phase qualificative en lycée par les référents lycée Exemple : matériel et logiciel...etc.
<b>Du 11 novembre au 15 décembre 2024</b>	<b>Phase qualificative</b> dans le lycée de secteur
<b>Mi-décembre</b>	Annonce des finalistes.
<b>Fin Janvier-Avril</b>	Préparation de la phase finale. (Organisation et stratégie propre à chaque équipe – Concertation entre les référents collège et lycée)
<b>Mardi 29 avril 2025</b>	<b>Finale académique</b> Annonce des résultats et valorisations.

## ARTICLE 7 : CONSIGNES

Pour la phase de sélection, les équipes devront répondre au questionnaire sans aucune aide extérieure. Une organisation spécifique sera proposée pour assurer l'équité entre les équipes.

Pour la phase qualificative et finale, les équipes devront rester durant toute la durée de l'épreuve.

**Sont interdits :** les manuels scolaires, toute connexion Internet, les téléphones portables, les clés USB.

**IMPORTANT :** Les collèges doivent prévoir deux déplacements (celui de la phase qualificative et finale). Nous comptons sur votre engagement pour être présents lors de ces événements.

## ARTICLE 8 : COMPOSITION DU JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les jurys seront composés de professeurs de Sciences et Technologies Industrielles, des parents d'élèves, des membres du Comité de Pilotage, des partenaires.

Pour chaque épreuve, une ou plusieurs compétences du programme seront ciblées et les critères d'évaluation seront définis selon un niveau de maîtrise. La **maîtrise du Socle Commun, de Connaissances, de Compétences et de Culture** est une priorité.

## ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

- La sélection établie par le jury (phase de qualification, finale académique) est **sans appel**.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours.

## ARTICLE 10 : ADAPTATION AU CONTEXTE SANITAIRE

Chaque phase devra être effectuée dans la stricte application du protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là, avec le respect des gestes barrières.

Dans le cas où un élève serait dans l'incapacité de participer à l'une des phases, les professeurs-référents auront la possibilité d'effectuer un remplacement tant que la mixité de l'équipe est conservée.

## ARTICLE 11 : DROITS À L'IMAGE

Les élèves, enseignants et parents inscrits au concours devront signer le document « droit à l'image ». Les photos et vidéos seront diffusées sur différents médias : Site disciplinaire, site académique, TV.

### **Modèles d'autorisation à télécharger :**

- <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

## ARTICLE 12 : RÉFÉRENTS CONCOURS

Inspecteur Référent concours : **M. VIGNE Jean-François**, IA-IPR SII

Pour des informations complémentaires, les enseignants pourront contacter :

- **M. CAZANOVE François**, DDFPT au lycée Jean-Claude FRUTEAU de Saint-Benoît, [francois.cazanove@ac-reunion.fr](mailto:francois.cazanove@ac-reunion.fr)
- **M. THEVENIN Willy**, CMA et Professeur de Technologie au collège Lacaussade de Salazie, [willy.thevenin@ac-reunion.fr](mailto:willy.thevenin@ac-reunion.fr)
- **M. DENNEMONT Etienne**, CMA et Professeur de SII au lycée Roland GARROS du Tampon, [etienne.dennemont@ac-reunion.fr](mailto:etienne.dennemont@ac-reunion.fr)
- **M. CHAMAND Christopher**, Professeur de SII au lycée Paul MOREAU de Bras-Panon, [christopher.chamand@ac-reunion.fr](mailto:christopher.chamand@ac-reunion.fr)